



Service Gestion du Territoire

Objet

Avis sur la Modification n°1
du P.L.U de Sundhoffen

Référence
FR/1617

Dossier suivi par

Frédéric ROY
03 89 20 98 03
frederic.roy@alsace.chambagri.fr

Siège Social

Site du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
SCHILTIGHEIM – CS 30022
67013 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 19 17 17
Fax : 03 88 83 30 54
Email : direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél : 03 89 20 97 00
Fax : 03 89 20 97 01
Email : direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 018 153 00010
APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr

MAIRIE

A l'attention de Monsieur le Maire

1 rue de la Mairie

68280 SUNDHOFFEN

Sainte Croix en Plaine, le 5 Mars 2024

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 26 février 2024, nous accusons réception du projet de modification du PLU de votre commune.

Le projet consiste à :

- Modifier les articles UA et UB 2.1.10 et 1AU 2.1.8
- Créer un emplacement réservé en zone UA et un emplacement réservé en zone UB
- Adapter des règles en 1AU pour l'OAP Route de Sainte croix en plaine
- Adapter des règles en 1AUe pour l'OAP Rue des artisans

Les quatre points de cette modification du PLU s'appliquent à la zone urbaine actuelle ou future de la commune et n'impactent pas de zones agricoles. **Les élus de la Chambre d'agriculture Alsace n'ont pas d'objections à formuler à leur sujet.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos meilleures salutations.

Frédéric ROY
Chargé de missions Urbanisme